

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 16 janvier 2015, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, FAURE Cédric, DELCAUSSE Pascal, LAFON Monique.

Absents excusés : BONNISSEAU Cécilia pouvoir à FIALON Catherine, CHERPEAU Aline pouvoir à LAFON Monique, BONHOURE Jean-Louis (parti à 19h45)

M le Maire remercie M. TOCK société SOCAMA de son exposé suite aux études relatives au diagnostic AEP de la commune.

La séance est ouverte à 19h45

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU AEP ET DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un éco-quartier et d'un groupe scolaire.
- Rappelle que le réseau existant est sous dimensionné et d'autre part, nécessite de repenser la desserte générale du secteur en y intégrant la problématique défense incendie. Le montant des travaux est estimé à 180 000 € HT.
- Informe qu'une consultation a été lancée auprès de deux cabinets : DEJANTE et SOCAMA.
Le cabinet DEJANTE a fait une proposition d'un montant de :
7,5% du montant des travaux 180 000 € HT soit 13 500 € HT
Le cabinet SOCAMA a fait une proposition d'un montant de :
AVP 3 200 €
Taux de 4.9% sur le montant prévisionnel des travaux 180 000 € soit 8 820 € HT
Total : 12 020 € HT
- Propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission travaux et retenir l'offre du cabinet SOCAMA.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Retient l'offre du cabinet SOCAMA pour un montant de 12 020 € HT

OBJET : REALISATION INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES CABINET D'ETUDES ACDEAU

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 04 juin 2014 relative à la campagne de mesures de débit qui a pour but d'identifier et de localiser les causes des dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement (réseaux & station) en temps sec et en temps de pluie.

En tranche conditionnelle, il était prévu la réalisation d'investigations complémentaires (inspections caméra, tests au colorant, tests à la fumée...) pour un montant estimatif s'élevant au maximum à 15 500 € HT pour 2000 tests à la fumée et 50 diagnostics de branchement. Or il s'est avéré qu'au vu de l'état des branchements il a été nécessaire de pratiquer 4 000 tests à la fumée et 350 diagnostics de branchement. Le prix unitaire restant le même.

- Demande d'accepter la plus-value de la tranche conditionnelle soit un montant total de la tranche conditionnelle de 31 050 € HT

M. VIPREY Bernard précise qu'il y a 28 % de non-conformité. Les particuliers désirant mettre en conformité leur branchement peuvent prétendre à une subvention de la part de l'agence de l'eau.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte la plus-value de la tranche conditionnelle soit un montant total de la tranche conditionnelle de 31 050 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

1 – Demandes de modification PLU :

M. le Maire informe que :

- ✓ M. LHERITIER souhaite déménager ses locaux d'Omps sur Saint-Mamet au lieu-dit l'embranchement. Actuellement cette parcelle est classée en zone A, le zonage le plus approprié pour ce type de projet est un zonage Uy réservé aux entrepôts, et aux activités artisanales et commerciales. D'autre part il y a un recul des constructions de 75 m par rapport à l'axe de la RN122. Ce qui implique une modification de PLU. En relation avec la DDT, il a été demandé à M. LHERITIER un certificat d'urbanisme opérationnel afin de connaître précisément le projet.

M. LHERITIER a donc fourni un dossier complet. La DDT est favorable.

La commune va procéder à cette modification.

- ✓ M. GRIMAL souhaite construire un séchoir à Badaillac, le projet est moins avancé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel lui sera demandé. La parcelle se trouve aussi en A. La commune se rapprochera de la DDT pour avoir son avis.

2 – Point sur le diagnostic AEP :

M. DELCAUSSE Pascal regrette qu'il n'y ait pas eu plus de publicité sur l'exposé de M. TOCK. Il aurait fallu faire une information beaucoup plus large.

M. le Maire est d'accord, et en prend note.

3 – Bathymétrie :

M. VIPREY Bernard fait un point sur l'étude bathymétrique et l'analyse des boues :

Le volume des boues contenues dans la station de lagunage sud de St Mamet la Salvetat s'élève à 3 543 m³ sur les quatre bassins, ce qui représente environ 559 Tonnes de Matières Sèches (TMS).

Le taux de comblement moyen est de 46 %. Il faut savoir qu'à partir d'un taux de comblement de 30%, on considère qu'un curage est nécessaire.

L'innocuité et la valeur agronomique des boues de St Mamet la Salvetat sont démontrées, elles peuvent être épandues en agriculture.

Les agriculteurs contactés montrent que des surfaces sont disponibles à proximité de la STEP et qu'une valorisation des boues par épandage est envisageable pour les boues du lagunage sud de St Mamet la Salvetat. On recense une centaine d'hectares.

M. DELCAUSSE Pascal rappelle que lors des précédentes analyses, les boues contenaient de l'hydrocarbure et il avait été compliqué de trouver des agriculteurs.

Fin de la séance 20h30